Strasbourg, jeudi 10 juin 2021

## AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03063

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
Arrêté préfectoral n°2021-011 du 9 juin 2021

# Manifestation nautique et activités nautiques (BALADES EN PADDLE)

**BALADES EN PADDLE LE 11 JUIN 2021 DE 18H00 A 21H30**
**BASSIN DUSUZEAU ET BASSIN DES REMPARTS**

## Extrême vigilance (Eviter les remous) ( tous les usagers - dans les deux sens )

- **le 11/06/2021 de 18:00 à 21:30**
  - **Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)**
  - **Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau**

**Commentaire :**
Les rameurs se conformeront aux instructions données par les agents de la Brigade Fluviale de la gendarmerie et le cas échéant
du Port Autonome de Strasbourg.
A l'approche d'autres bateaux , les paddles devront serrer à droite et se rassembler en file.
Les équipements de sécurité ( port de gilets de sauvetage) sont obligatoires pour toutes les personnes à bord des paddles.
L'organisateur mettra en place sous sa responsabilité un nombre adapté , sur l'ensemble du circuit , de bateaux accompagnateur , pouvant communiquer entre eux , de manière à pouvoir intervenir en cas d'incident dans le cadre de la manifestation nautiques , et ayant à bord des personnes qualifiées pour porter secours.

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**

**Service(s) à contacter :**
Port autonome de Strasbourg, Unité Ecluses et Appontements (UEA), 1 rue du Port du Rhin, 67002 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 78 24 - Fax : 03 88 23 56 57

**Date limite d'affichage :**
12/06/2021

Chef de Service

Thomas SCHAEFFER